

Cursus pédagogique minimum requis

Cursus pour être MSU en MG1 : avoir 3 ans, au moins, d'exercice professionnel en médecine générale, et avoir validé le séminaire CNGE S1 ou S2+S3

Cursus pour être MSU en MG2 : avoir fait 2 semestres de MG1 et avoir validé les séminaires CNGE S3 (éventuellement le CNGE S4 en plus) et le séminaire CNGE S5 (SASPAS)

Nota : cette dernière formation pourra être réalisée - au plus tard - durant le premier semestre du MG2.

Cursus pour être MSU en Tutorat : avoir fait 2 semestres de MG1 et avoir validé les séminaires CNGE S3 et S4 ou S5 et P4 (tutorat)

Nota1 : cette dernière formation pourra être réalisée - au plus tard - durant le premier semestre de tutorat.

Nota2 : de jeunes installés en post-DES-MG pourront être tuteur après avoir validé le séminaire P4 du CNGE.

Adresses utiles

Faculté de médecine et pharmacie de Poitiers
6, rue de la Milétrie – BP199 - 86034 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 45 43 43

Secrétariat de la scolarité : scolarite.dmg.medecine@univ-poitiers.fr
Marie Noëlle Bordage 0549454323 et Magali Puy 0549454325

Coordonnateurs départementaux des stages

Charente	Dr. Camille Cario	c.gourio@yahoo.fr
Charente Maritime N	Dr. Nadia Baron	najoce@yahoo.fr
Charente Maritime S	Dr. Marc Chabanne	marc.chabanne@orange.fr
Deux-Sèvres	Dr. Eric Lecerf	ericlec79@gmail.com
Vienne	Dr Emmanuel Robin	dr.emmanuel.robin@gmail.com

Collège des généralistes enseignants du Poitou-Charentes

6 Rue de la Milétrie BP 199 – 86034 Poitiers Cedex
Président du CoGEMS : Dr. Christophe Bonnet dr.bonnet-christophe@wanadoo.fr

Référent « Formations CNGE »

Dr. Pascal Audier p.audier@medsyn.fr

Nota tous les documents munis d'un * sont accessibles en téléchargement sur le BV et sur les sites de la faculté <http://medphar.univ-poitiers.fr> et du collège des généralistes maîtres de stage PC www.cogemspc.fr



UNIVERSITE DE POITIERS
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Département de Médecine Générale



SYNOPSIS de la MAITRISE de STAGES AMBULATOIRES de DES-MG

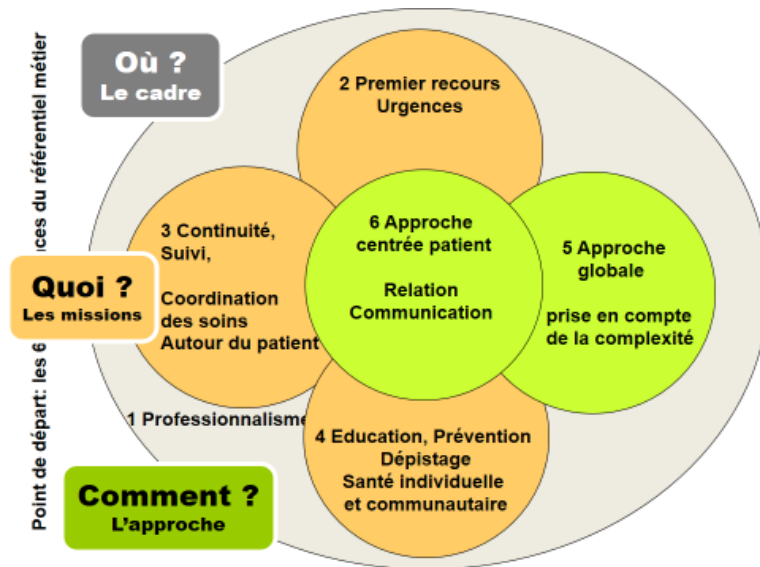
Organisation pratique générale

- **Durée des stages** : « Les obligations de service sont fixées à 10 demi-journées par semaine dont 1 consacrée à la formation universitaire et une à la formation personnelle qui peuvent être regroupées...dans la limite de 12 jours sur un semestre ».
- **Repos de sécurité** : « L'interne de médecine générale (IMG) participe au service de gardes et astreintes. Les gardes effectuées par l'IMG au titre du service normal de garde sont comptabilisées dans ses obligations de service à raison de 2 demi-journées pour une garde. Il peut également assurer une participation supérieure au service normal de garde. L'IMG bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde de nuit. Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service hospitalières ou universitaires ».
- **Absences** : en cas d'absence, (vacances, maladies, remplacement, etc.), celle-ci doit être immédiatement signalée au(x) maître(s) de stage (MSU) et au service des ressources humaines du CHU. Les absences liées à la formation ou au travail personnel ne sont à communiquer qu'aux MSU.
- **Evaluation des compétences** : l'IMG a à sa disposition un carnet d'auto évaluation* (CAE) listant toutes les habiletés et compétences qu'il doit acquérir pendant son DES, un référentiel des 6 compétences du MG permettant de s'évaluer et d'être évalué novice, intermédiaire ou compétent et une liste de 11 familles de situations cliniques types à rencontrer. Au début, pendant et à la fin de chaque stage, l'IMG évaluera avec son MSU les compétences du carnet imprimé qui peuvent être acquises puis ont été acquises pendant ce stage, son niveau de compétence et les situations rencontrées. A la fin de celui-ci, il validera l'acquisition de ces compétences sur le CAE numérique. Lors des rencontres avec son tuteur, il en fera la validation pédagogique.

- **Evaluation et validation du stage** : elle est effectuée par le ou les MSU et l'IMG à l'aide des grilles d'évaluation* et de validation* fournies par le DMG sur le Bureau virtuel (BV).
- **Important** : L'IMG ne peut recevoir de rémunération, ni de son MSU ni des patients.

Objectifs des stages ambulatoires

Ces stages (MG1 MG2) contribuent à l'acquisition par l'IMG des 6 compétences génériques (CG) du médecin généraliste éditées par le CNGE.



Stage chez le praticien de 1^e niveau (MG1)

Déroulement : réalisé auprès de deux ou trois MSU dont un « maître de stage référent ». La comptabilisation administrative de la durée de présence de l'IMG auprès de chacun d'eux s'effectue par mois entiers mais chaque bi ou trinôme s'organise comme il le souhaite.

En cohérence avec les objectifs pédagogiques, le stage MG1 comporte trois phases successives : **phase d'observation active**, **phase de supervision directe** (l'IMG exécute des actes en présence du MSU) et **phase de supervision indirecte** (l'IMG exécute seul en moyenne 3 actes/jour sur le semestre), le MSU intervenant autant que de besoin. Ces trois modalités pédagogiques peuvent, si nécessaire, faire l'objet d'allers et retours.

La présence de l'IMG aux consultations et visites du MSU ainsi que l'exécution par lui d'actes médicaux sont subordonnées au consentement du

patient et à l'accord du MSU. L'IMG ne peut exécuter que les actes médicaux dont le MSU a la pratique habituelle, sous sa responsabilité, que ce soit en sa présence ou en dehors de celle-ci.

Des **stages courts** d'une ou deux journées **sans convention avec objectifs pédagogiques et trace écrite à l'issue**, peuvent s'effectuer auprès de pharmacie, cabinet infirmier, kinésithérapeute, maison de retraite, EHPAD, etc. ou des **stages courts institutionnels avec convention** (disponible sur le BV) au sein d'un dispensaire, d'un service de PMI, de santé scolaire, d'un centre de santé ou autre centre agréé dans lequel des MG dispensent des soins primaires, à l'exclusion des services hospitaliers.

Supervision : **directe**, à l'aide de grilles d'observation* utilisées par le MSU, **indirecte immédiate** à l'aide du Relevé d'activité au quotidien* (RAQ) et du dossier médical.

Stage chez le praticien de 2^e niveau ou SASPAS Stage autonome en soins primaires ambulatoire supervisé (MG2)

Déroulement : 10 demi-journées d'activité par semaine, dont 4 consacrées à la formation universitaire et aux travaux d'écriture et 6 à la présence au cabinet avec réalisation de 6 à 12 actes par demi-journée, en moyenne.

Supervision : essentiellement en **supervision indirecte différée** par le MSU le soir même ou par séances pluri-hebdomadaires par l'un ou l'ensemble des MSU de l'IMG à l'aide du RAQ* et du dossier médical.

Stages obligatoires	Maquette des stages pratiques					
	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Médecine adulte			+++	+++		
Pôle femme/enfant	H	H	H/A	H/A		
Urgence	+++	+++				
Stage ambulatoire de niveau 1 (Remplacements possibles en S4 après ce stage)		+++	+++	++	+/-	+/-
Stage libre						
Stage « projet professionnel » dont stage ambulatoire de niveau 2 (SASPAS)						